

CYBERSANTÉ - RAPPORT ANNUEL SUR LE REMPLACEMENT DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (TIC) - SK

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P109 (2023-2024)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P109. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Si aucun registre n'a été fourni, veuillez communiquer avec le bureau régional de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) en Saskatchewan pour obtenir un exemplaire du ***modèle de rapport de fin d'année sur le remplacement des technologies d'information et de communication de cybersanté en vue de l'équipement des TIC.***